

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Election complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal – Législature 2013-2017

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité, article 68 de la loi d'organisation judiciaire (LOJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (CST-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal. Cette élection fait suite à la démission de son poste de juge cantonal de Madame Dominique Carlsson au 30 juin 2016, pour raison d'âge.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi matin 17 mars 2016, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech, Gloria Capt, Fabienne Despot, Jessica Jaccoud ; MM. Manuel Donzé, Jacques Perrin et M. Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). Laurent Miéville était excusé pour cette séance. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses quatre experts indépendants : MM. Louis Gaillard, Philippe Reymond, Philippe Richard et Jean-Jacques Schwaab.

M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 8 janvier 2016 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 6 février 2016, deux personnes avaient déposé leur dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

La Commission de présentation a entendu les candidats selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique. Les thèmes suivants ont été abordés : les motivations des candidats, leurs connaissances de l'environnement et leur vision de la justice, leurs compétences juridiques, leur personnalité et leurs aptitudes personnelles. La durée des entretiens a avoisiné 45 minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin. A l'issue du travail de la commission et des experts, l'une des candidatures a reçu un préavis négatif. Comme le prévoit le règlement interne de la commission, le candidat non retenu a eu la liberté de retirer sa candidature, afin qu'il ne soit pas cité dans ce rapport.

Préavis de la Commission de présentation

Le candidat bénéficiant d'un préavis positif est M. Jacques Olivier Piguet.

A l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont souligné la belle qualité de cette candidature. Ils sont d'avis qu'il s'agit d'une personnalité avec d'excellentes compétences juridiques convenant particulièrement bien pour ce poste.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers et ont estimé que les qualités de M. Jacques Olivier Piguet, révélées lors de son audition, permettaient de le proposer comme magistrat de 2^e instance.

Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement l'élection de M. Jacques Olivier Piguet comme juge à 100 % au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Chésereux, le 27 mars 2016

Le Président-rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.